

La Gazette de Bailly

JOURNAL de l'ASSOCIATION pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT de BAILLY

13, rue du Poirier au Large - 78870 BAILLY - tél/fax 0134621000 - Association Apolitique, loi de 1901, créée en 1972

L'objet de l'association est d'assurer par tous les moyens appropriés :
la préservation du site, du caractère rural et de l'environnement de BAILLY,
et la sauvegarde des conditions et de la qualité de la vie dans cette localité,

l'étude, la suggestion et la promotion de toute réalisation propre à y faciliter ou agrémenter l'existence de ses habitants .

édition spéciale

Bilan et Perspectives

Sommaire

Editorial	p.1
Les Elus de Bailly et l'APEB, leurs engagements de 1995 et les résultats commentés par l'APEB	p.2
L'Urbanisme et les recours contre les Permis délivrés par le Maire de Bailly !	p.3
Les actions de sensibilisation: l'exposition de l'APEB sur le tri et la valorisation des déchets, un succès !	p.3
Le nettoyage des chemins ruraux de Bailly, une nécessité ! qui doit le faire ?	p.3
Connaître les impacts, lutter contre les nuisances de la sortie du tunnel de la A86 à Bailly !	p.4
La voie ferrée de "grande ceinture", pour supprimer les nuisances: <u>Le passage en souterrain!</u>	p.4
La Plaine de Versailles, <u>une seule</u> préoccupation pour tous: Appliquer le décret de classement !	p.4

Editorial

Voici venu le temps des bilans !

Traditionnellement, avant les élections, l'APEB demande aux élus de s'engager à protéger l'Environnement de Bailly et à soutenir ses actions (voir la "Gazette" de juin 1995).

Si le centre de Bailly a pu être jusqu'à ce jour protégé, par contre des quartiers "périphériques" ont subi d'irréparables outrages pendant ces dernières années.

L'APEB rappelle ci-après, page 2, les engagements de la majorité de la présente équipe municipale et les résultats effectivement constatés.

En matière d'urbanisme, la volonté de rentabiliser au maximum les surfaces de terrains disponibles a conduit à une densification et des aménagements qui affectent gravement le caractère de Bailly .

Lorsqu'il n'a plus été possible d'être entendu, malgré les démarches de conciliation et les pétitions, les riverains et l'APEB ont dû effectuer des recours gracieux et contentieux envers des Permis délivrés par Monsieur le Maire de Bailly; ce qui ne s'était pas produit depuis la fondation de l'APEB.

Les recours gracieux ont tous été rejetés par Monsieur le Maire, sans aucune discussion !

Le recours contentieux a été perdu par Monsieur le Maire, y compris en appel !

L'APEB attend la décision de Monsieur le Maire sur le recours gracieux concernant le Permis de construire accordé à l'Ecole "Montessori" le long de la D307 dans la ZAC du Cornouiller.

Quant aux grands projets (A86,..), dans l'environnement de Bailly, dont les décisions sont prises aux niveaux départemental, régional et national, l'APEB reste active pour en réduire les impacts, prête à toute mobilisation pour défendre la qualité de vie des baillacois.

Pour la voie ferrée de "Grande Ceinture", l'APEB s'engage à défendre la seule solution acceptable par les baillacois: le passage en souterrain. Elle espère un soutien de la future équipe municipale, au moins équivalent à celui qui a permis d'éloigner la A86 à 800m de Bailly.

Enfin, l'APEB rappelle qu'elle défendra "bec et ongle", avec toutes les associations concernées, le Classement de la Plaine de Versailles contre toutes tentatives de quiconque, d'en détourner l'esprit de conservation et de réhabilitation dans l'intérêt général.

L'APEB, conformément à ses statuts, ne soutient ni ne cautionne aucun candidat, et son nom ne doit pas apparaître sur les documents électoraux. Toutefois, l'APEB espère les meilleures relations et un vrai dialogue constructif avec les nouveaux élus.

Patrick MENON

• Les engagements des candidats avant les élections Municipales du 11 juin 1995

Quelques rappels des engagements de la liste « Ensemble pour Bailly », menée par Monsieur Jean-Marie CONVAIN, en mai et juin 1995 :

« **Préservons le cadre de vie :**

- *En appliquant le Plan d'Occupation des Sols (POS) sans dérogation*

- *En recherchant un consensus de la population concernant tous les dossiers importants ».*

- *En améliorant les transports en commun .*

Respectons l'environnement :

- *En restant très vigilant concernant les grands dossiers d'infrastructures routières et ferroviaires.*

- *En animant des Comités Consultatifs spécialisés sur ces sujets (A12, A86, D307, SCF) .*

Entretenons notre ville :

- *En développant les espaces verts et les terrains de jeux pour les enfants .*

Encourager la vie associative ».

• Remarque de l'APEB

Pour pouvoir déroger sans le dire, on crée une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) sur laquelle le POS est remplacé par un PAZ (Plan d'Aménagement de Zones), négocié entre le Promoteur (ou l'aménageur) et la Municipalité. Le résultat pour Bailly est la ZAC du Cornouiller où le droit à bâtir a été doublé entre 1990 et 1997.

Rappelons que cette ZAC, décidée en 1990 sous le Mandat de Madame C. LE MOAL, Monsieur G. LAUREAU étant Maire adjoint à l'urbanisme, a fait l'objet d'une révision du PAZ votée par la Municipalité en 1997.

Les projets de construction dans la ZAC du Cornouiller, le long de la D307, qu'il s'agisse du village Kaufman & Broad (maintenant Clos du Moustier), de l'énorme bâtiment « Mercedes », ou du plus récent projet d'école « Montessori », ont-ils été seulement portés à la connaissance de la population, à part dans la Gazette de l'APEB ?

L'APEB a diffusé une Gazette Spécial Transports, traitant en particulier du PDU (Plan de Déplacement Urbain), et a recueilli un certain nombre d'observations des Baillacois. Puis elle a organisé une réunion publique d'information à la salle des fêtes le 24 novembre 2000. Nous y avons vu Madame LE MOAL, Monsieur LOPPINET et partiellement Monsieur REY. Des Présidents d'associations des villes voisines étaient présents.

L'APEB s'est étonnée qu'aucune commission n'ait été mise en place localement pour discuter sur le PDU, alors que les baillacois ont été consultés lors de l'enquête publique en Mairie du 2/6 au 13/7/2000.

Combien de réunions ont eu lieu en Mairie depuis 6 ans pour informer les membres du Comité, dont l'APEB, de l'avancement des dossiers ? ~~Mais rien !~~

Il serait intéressant de connaître précisément les lieux de ces développements, car nous avons constaté, avec l'urbanisation de l'ancienne ZAD, une diminution des terrains de jeux à Bailly, et restons toujours inquiets quant aux espaces verts restants.

Bravo pour la création de la Maison de la QUINTINIE, « Maison des associations », dit-on ! Un investissement de 5 MF au service de la collectivité ! Mais aucune information sur son utilisation et son fonctionnement. **Pourquoi ?** Bravo pour les subventions accordées, 1,2 MF en 2000, mais quels sont les critères d'attribution ?

Malgré tout le travail réalisé au bénéfice de tous, l'APEB ne reçoit aucune subvention !

L'Urbanisme à Bailly: Le point sur les Recours

Dossier "Immobilier" (voir Gazettes de février 1998, mai 1999 et mai 2000)

L'APEB rappelle qu'elle est intervenue dans cette affaire en 1997 à la demande des riverains, membres de l'APEB. La mobilisation (pétition, ...) du quartier contre ce projet a été très importante. Monsieur le Maire, après avoir refusé de délivrer un permis en septembre 1997, délivrait le 10/02/98 un Permis de construire pour un projet identique sur le fond. Les riverains et l'APEB ont donc fait des Recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles qui a annulé le Permis de construire le 1/12/98.

La réalisation étant déjà bien avancée, un projet peu modifié obtenait un nouveau permis le 12 avril 1999.

Les riverains et l'APEB ont déposé de nouveaux Recours au Tribunal Administratif contre ce nouveau Permis. Ces procédures sont toujours en cours à ce jour.

En effet, M. le Maire de Bailly avait déposé le 22/02/99 un Recours en Appel de la décision du 1er/12/98.

Par son jugement du 19 octobre 2000, la Cour Administrative d'Appel de Paris a annulé le Permis de construire du 10/02/98 et le jugement du 1er/12/98.

De plus, l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris a justifié "l'intérêt à agir" de l'APEB, qui était contesté par le promoteur du projet.

Toutefois cette affaire n'est pas terminée puisque M. le Maire a fait un pourvoi en Cassation contre cet arrêt...

Depuis l'APEB attend une réponse à ses courriers sur l'atteinte inacceptable faite au Domaine Public dans ce secteur.

Réalisations et Projets dans la ZAC du Cornouiller (voir Gazettes de février 1998, mai 1999 et mai 2000)

L'APEB a demandé la création de buttes de protections phoniques paysagées dès la demande de création de ZAC par la Municipalité en 1990, et a manifesté son désaccord sur le projet de modification de PAZ en 1997, auprès des Élus et de l'Administration, aux motifs de la protection des sites du Château de Versailles, classé au Patrimoine mondial (voir page 4), et de la Plaine de Versailles en cours de classement (aujourd'hui classée).

Après l'approbation du nouveau PAZ par la Municipalité en septembre 1997, et la signature d'une pétition par plus de 120 baillacois, l'APEB a adressé un **recours gracieux au Maire de Bailly, qui l'a rejeté.**

L'APEB a adressé un **recours gracieux au Maire de Bailly** à l'encontre du permis de construire de l'immeuble "Mercedes" (immense et affreuse bâtisse grise le long de la D307, autorisée par la DATAR), pour non conformité au PAZ et au RAZ (Règlement d'Aménagement de Zone) et à la Loi BARNIER.

En effet, on ne peut se satisfaire des explications fournies au Comité Consultatif d'Urbanisme en 1996 : "Mise en conformité avec la loi dite "Barnier" - réalisation d'un front continu arboré avec aménagement de "percées". - ordonnancement des bâtiments d'activités de manière à réaliser un écran phonique". Et en 1997 : "il s'avère que l'application stricte de la loi pourrait être évitée dans l'hypothèse où le projet (de PAZ) est cohérent sur le plan architectural et si l'insertion paysagère est particulièrement soignée". Qui peut comprendre ? **Ce recours a lui aussi été rejeté.**

Plus récemment, en janvier 2001, l'APEB a adressé un **recours gracieux au Maire de Bailly** à l'encontre du permis de construire, d'une école près de la D307 accordé à "Vive l'enfance - Montessori". Pourquoi ne pas avoir réuni le Comité Consultatif d'Urbanisme avant de prendre une décision ? **Qu'advient-il de ce recours ?**

Les actions de sensibilisation de l'APEB

Exposition de l'APEB à la salle Georges LEMAIRE du 13 au 28 janvier "Je, tu, il, nous trions les déchets sur notre planète": **UN SUCCES !**

Plus de 250 élèves, plus une centaine de personnes, ont été séduits par la conception très pédagogique de cette exposition, imaginée et réalisée par Isabelle AUBRY avec le concours des membres du Conseil de l'APEB !

Petits et grands ont beaucoup appris sur les différents types de déchets, les tris sélectifs et la valorisation qui permet de diminuer les déchets "ultimes" non recyclables, objets d'un stockage définitif.

Un grand merci à tous ceux qui ont soutenu cette réalisation et en ont fait un grand succès, en particulier les Directeurs d'Ecoles et Collèges, les responsables des Sociétés de traitement et de recyclages de déchets.

Cette action prépare le Concours d'Yvelines Environnement, pour les Établissements scolaires des Yvelines, sur le thème : "Nos amis les sols : un patrimoine à protéger et à gérer", dont le lancement aura lieu le 28 février à Versailles.

Promeneurs, que pensez-vous des chemins ruraux de Bailly ? (voir gazette de mai 2000)

Une promenade somme toute banale pour un baillacois, qui peut devenir un épineux parcours semé de débris, consiste à prendre la passerelle piétons au-dessus de la D307, puis de longer la voie SNCF coté est jusqu'au chemin des princes, que vous empruntez alors pour revenir vers la D307, en longeant le rû de Gally, puis en passant sous la ligne SNCF avant de rejoindre la passerelle.

Les photos prises lors de notre promenade le 28 janvier sont édifiantes.

L'APEB propose sa participation à une action de nettoyage !

Les grands Projets

Raccordement du tunnel A86 sur A12 (voir Gazette, édition spéciale transport de septembre 2000).

Rappel:

- les études de détails seront réalisées en 2001,
- le début des travaux est prévu en 2003,
- la fin des travaux en 2008

L'APEB, membre du Comité départemental de suivi des engagements de l'Etat, participe aux réunions convoquées par le Préfet, et demande régulièrement à participer à des groupes de travail.

De nombreux problèmes restent à résoudre, en particulier la mise aux normes de sécurité suite à l'accident du tunnel du Mont-Blanc.

En ce qui concerne Bailly, tout reste à faire en matière d'études d'impact détaillées, pollution atmosphérique, bruit, aménagement paysagé.

L'APEB, après avoir gagné en 1995 le report de la sortie du tunnel, avec l'aide du Maire de l'époque, espère la même coopération avec la nouvelle Municipalité sur ce dossier.

Ligne SNCF de Grande Ceinture (voir Gazette, édition spéciale transport de septembre 2000)

Il faut savoir que l'ouverture de la ligne de grande ceinture entre St-Germain-en-Laye et Noisy-le-roi, prévue dans 3 ans, est l'amorce de la remise en service de l'axe ferroviaire Achères/Cergy Pontoise - Melun/Sénart, via Massy.

Il s'agit, selon les orientations du XIIème plan Etat-Région, suivant le SDRIF de 1990, de réduire le trafic routier en Ile-de-France, principalement en ce qui concerne le fret.

Les principales informations transmises par Mme LE MOAL, lors de la réunion du Comité Consultatif "routes" du 10 novembre 2000 sont:

- Études préalables en cours,
- Réunion du Comité de suivi avec les élus le 24/01/2001,
- Concertation préalable vers mi-2001, et Enquête publique prévue en 2002.

L'APEB a depuis longtemps demandé à plusieurs reprises, en particulier aux élus dont Mme IDRAC, à participer aux études préalables qui définiront les profils des voies, et les protections nécessaires contre les nuisances.

L'APEB a rappelé à M. COLIN, Maire de Noisy-le-roi, que la voie ferroviaire devait être enterrée au maximum au niveau de la limite de commune avec Bailly, de façon à obtenir un profil permettant un passage en souterrain à Bailly. Lors de la réunion du 10 novembre en Mairie, M. le Maire de Bailly a dit que cela est impossible.

"Impossible n'est pas Français".... (Si cela avait été le cas pour l'A86, le tunnel déboucherait au niveau des restaurants de la Grille de Maintenon).

L'APEB fera prochainement la démonstration de la possibilité de faire passer la ligne de Grande Ceinture en souterrain sur le territoire de Bailly.

Il est urgent que l'on tienne compte de cette donnée dans la réalisation du profil de voie au niveau de Noisy-le-roi.

La Plaine de Versailles: un espace maintenant classé.

Le Décret de classement du 7 juillet 2000 s'ajoute au Décret MALRAUX du 15 octobre 1964 qui définit une zone de protection de la perspective du Château de Versailles géographiquement plus importante, englobant tout le territoire de Bailly.

En effet, ce décret précise, avec un plan à l'appui :

"Le périmètre de Protection des Domaines classés de VERSAILLES et de TRIANON comprend deux zones :

- 1) une première zone de rayon de 5000 mètres calculé à partir de la Chambre du Roi dans le Palais de Versailles.*
- 2) une zone complémentaire située au-delà de la première zone de part et d'autre d'une ligne droite fictive de 6000 mètres de longueur, tirée dans le prolongement du grand canal et partant de l'extrémité ouest du bras principal de ce canal. Cette deuxième zone a une largeur de 200 mètres au sud de la ligne fictive et de 3500 mètres au nord de cette ligne."*

Ce décret fait obligation de l'examen des projets de construction par l'Architecte en Chef des Bâtiments de France pour avis motivé.

Suite au classement de la Plaine de Versailles, l'APEB, associée au Groupement "Environnement Ouest Versailles", qu'elle anime, a demandé à M. le Préfet des Yvelines, à faire partie des Commissions (ou Comités, ..) de concertation et de consultation, qui seront créées pour son aménagement et sa gestion.

Bulletin d'adhésion (règlement par chèque à l'ordre de l'APEB - 13 rue du Poirier au large - 78870)

NOM : Prénom :

Adresse :

Cotisation 2001 : Normale : 80.00 F Soutien : 150.00 F Bienfaiteur : 200.00 F ou plus